Mairie de Vouhé

	PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 11 août 2026**
Membres en exercice : 15 **Présents : 8** **Représentés** : 4 **Votants : 12** **Secrétaire de séance :** **Madame Cécile BARREAU**	Date de convocation : 05 août 2026 le *mardi 11 août 2026, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DIOT-BESNIER* **Présents :** Madame Brigitte DIOT-BESNIER, Monsieur Jean-Marie ARNAUD, Madame Michèle GUILBON, Monsieur Philippe NIOLOUX, Madame Isabelle NIOLOUX, Monsieur Aurélien WASCOWISKI, Monsieur Jean-Maurice VANNEAU, Madame Cécile BARREAU **Absents représentés** : Madame Lindsay LAGEDAMON représentée par Madame Brigitte DIOT-BESNIER, Madame Véronique PEREIRA représentée par Madame Michèle GUILBON, Madame Céline MOREAU représentée par Monsieur Jean-Marie ARNAUD, Monsieur Tony HENRY représenté par Madame Cécile BARREAU **Absents:** Monsieur Thomas BONNIN, Monsieur Damien PARIS, Monsieur Jérôme GYDÉ

Ordre du jour :
1- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 6 juillet et du 4 août 2026
2- Achat d'un camion benne pour le service technique suite au vol et décision modificative n° DM 2026-002

Début de séance : 19 heures 47

1- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 6 JUILLET ET DU 4 AOUT 2026

Le Conseil Municipal prend note des remarques de M. Aurélien WASCOWISKI, Conseiller municipal concernant le rôle de secrétaire de séance et de la responsabilité de la rédaction du PV.

PV du 6 juillet 2026

Le Conseil Municipal, à 8 VOIX POUR, 3 VOIX D'ABSENTION ET 1 VOIX CONTRE, décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2026.

PV du 4 août 2026

Le Conseil Municipal, à 12 VOIX POUR, décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2026.

Mairie de Vouhé

2- ACHAT D'UN CAMION BENNE POUR LE SERVICE TECHNIQUE SUIT AU VOL ET DÉCISION MODIFICATIVE N° 002-2026

DEL 38 2026

Mme le Maire annonce au Conseil Municipal que, suite au vol de nos véhicules, il était urgent de procéder à l'acquisition d'un camion benne.

Une commande a été validée auprès de la société PAROT à BOULAZAC (24750).

Afin de procéder au paiement de la facture d'achat dès la livraison du camion à partir de mi août, il convient de valider une décision modificative.

Mme le Maire expose à L'assemblée délibérante que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Imputation	Dépenses investissement	Ajout	Retrait
2151 - 107	Réseaux de voirie		20 000,00 €
2158 - 000	Autres inst., matériel, outillage techniques	20 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		**20 000,00 €**	**20 000,00 €**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à 12 VOIX POUR, décide :**

- De valider les réajustements du budget primitif 2026 ci-dessus.

Une réflexion doit être envisagée par le Conseil Municipal afin de sécuriser les véhicules et le matériel du service technique.

Fin de séance : 20 heures 13

Madame Brigitte DIOT-BESNIER
Président de séance

Madame Cécile BARREAU
Secrétaire de séance

PV arrêté lors du conseil municipal en date du 7 septembre 2026
Approuvé à 14 VOIX POUR